



Synthèse de la dette au 31/12/2021

Présentation Finance Active

Sommaire

- ① Point de marché
- ② Éléments de comparaison
- ③ Les caractéristiques de la dette au 31/12/2021
- ④ Le terrain stratégique et recommandations
- ⑤ La dette garantie au 31/12/2021
- ⑥ Annexes

01

Environnement de taux d'intérêt

Point de marché

Bilan 2021 : des chiffres records sur les marchés après deux années de pandémie

▲ Covid 19

- ▲ Des vagues et des variants multiples
- ▲ Poursuite des campagnes de vaccination : plus de 10,5 millions de doses administrées

▲ Ruptures politiques et géopolitiques

- ▲ Abstention historique pour les élections régionales et départementales en France
- ▲ Retrait des Etats-Unis d'Afghanistan

▲ Rebonds multiples sur les marchés

▲ Taux d'intérêt

- ▲ OAT : +53bp (de -0,34% à 0,19%)
- ▲ Retour de la croissance économique et des perspectives d'inflation

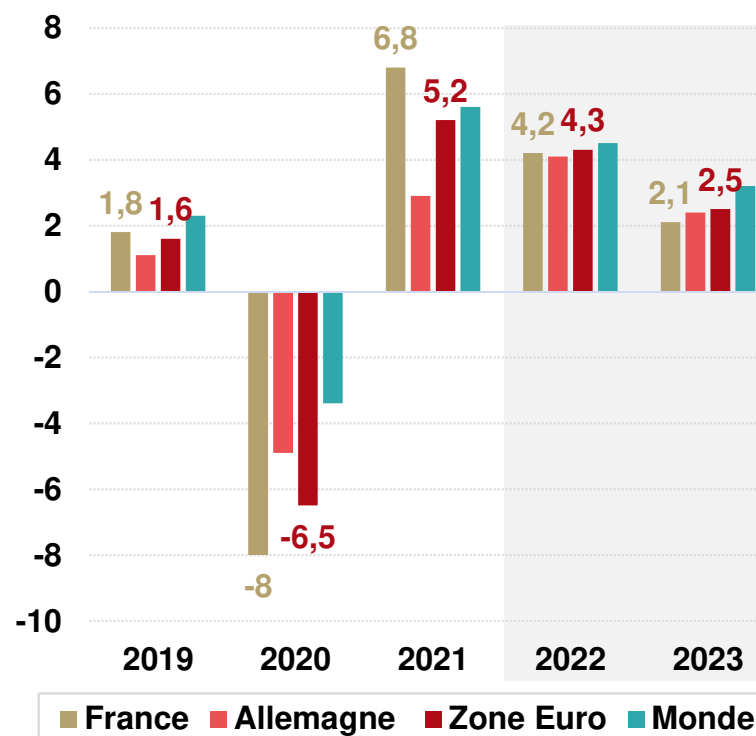
▲ Actions

- ▲ CAC 40 : +28,85% (meilleure performance depuis plus de vingt ans), à plus de 7150 points (record absolu)
- ▲ Développement rapide de vaccins efficaces, rebond de l'activité économique, bons résultats d'entreprises

▲ Matières premières

- ▲ Pétrole : de 55 à 80 \$ en 1 an, aujourd'hui à plus de 110 \$
- ▲ Blé : +25%
- ▲ Forte demande liée à la reprise économique, tensions sur les chaînes d'approvisionnement

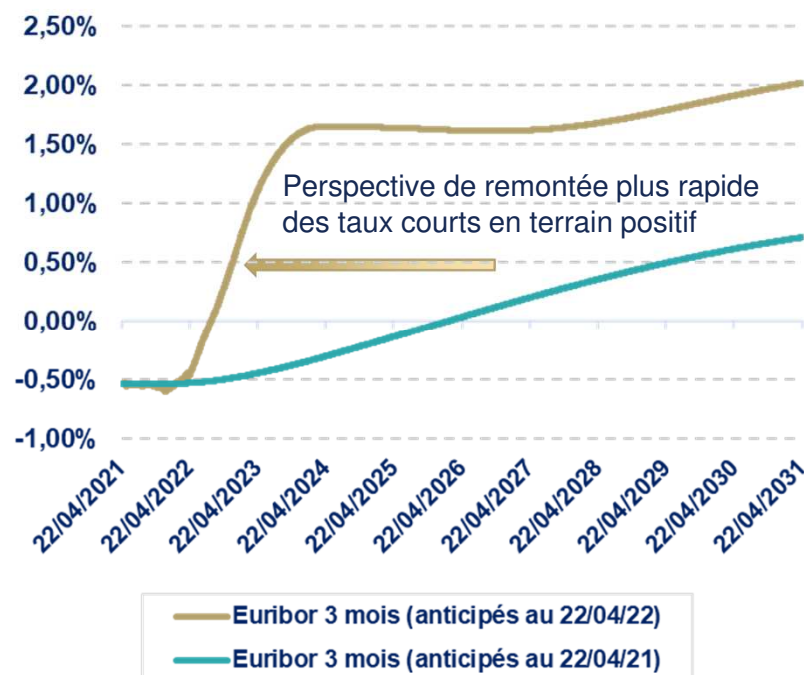
PIB, évolution en %



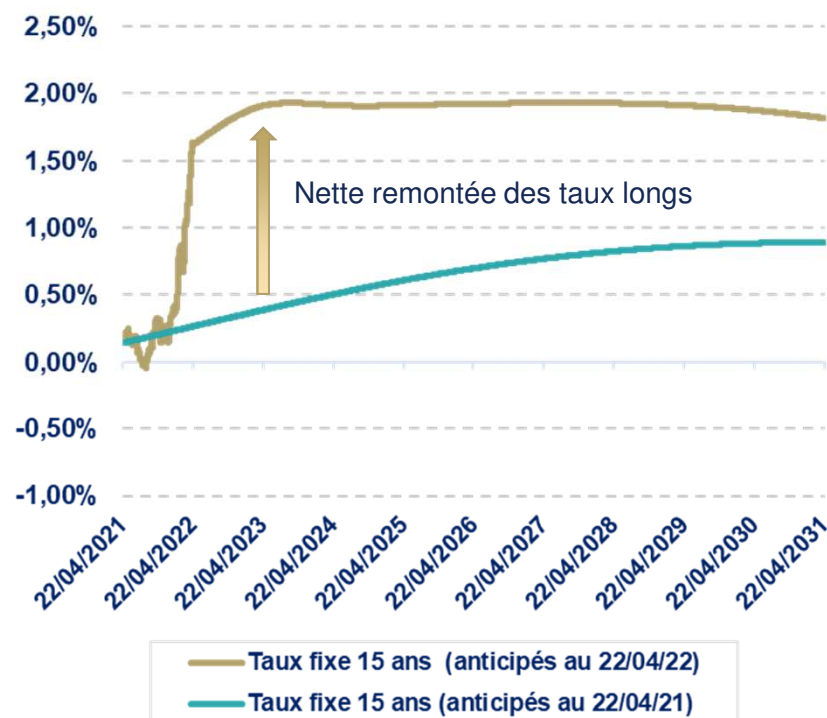
Sources : Finance Active, OCDE – Perspectives économiques Volume 2021, Numéro 2, Déc. 2021

2022 : des taux en hausse sous l'effet des tensions inflationnistes

Impact sur les taux courts anticipés



Impact sur les taux longs anticipés



Source : Finance Active

Sources : Finance Active
En taux annuel, Ex/ex, pour un emprunt amortissable progressif hors marge

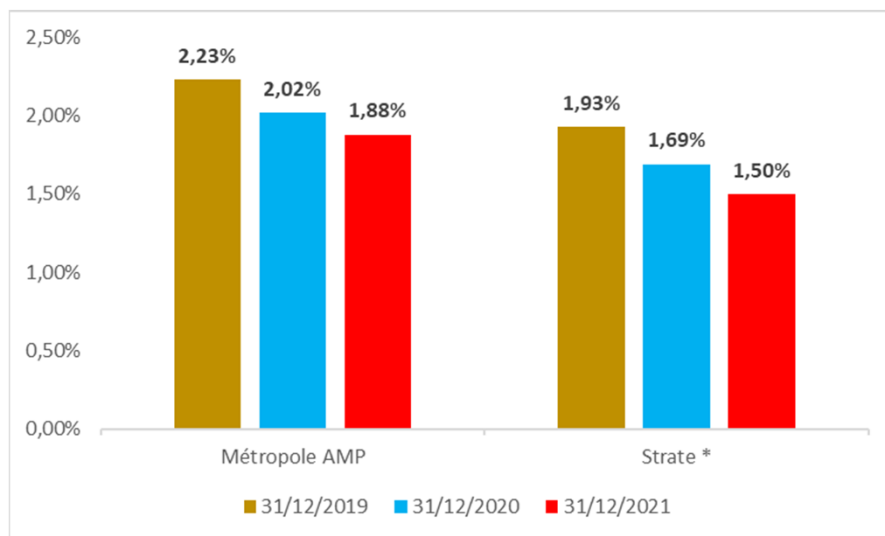
02

Éléments de comparaison

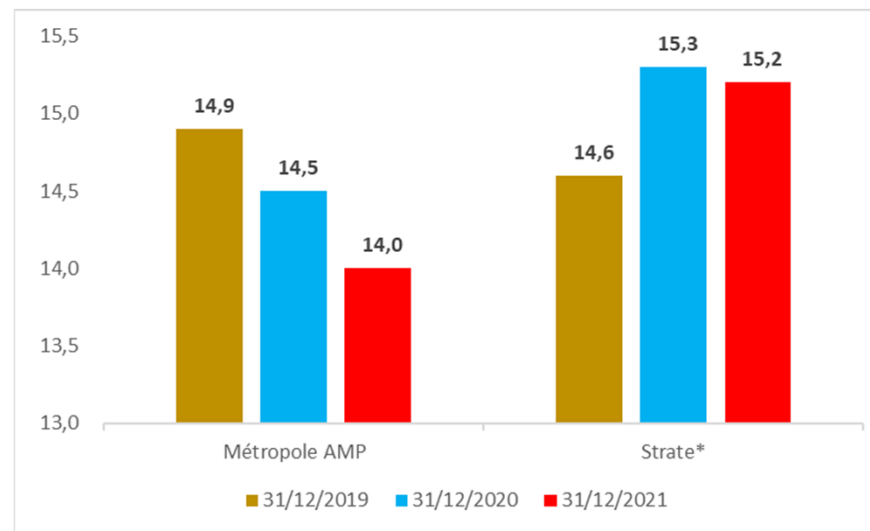
Comparaison des ratios de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec des données issues de l'Observatoire Finance Active et des données DGFIP

Amélioration du taux moyen et baisse de la durée résiduelle

Taux moyen



Durée résiduelle en années

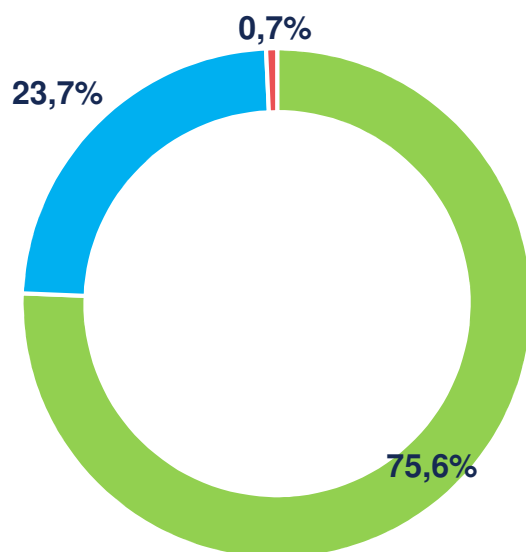


Le taux moyen de la métropole diminue sur un an de 2,02% à 1,88% compte tenu des taux bas obtenus sur les nouveaux financements ces dernières années. La durée résiduelle moyenne des emprunts diminue également à 14 ans au rythme des amortissements des emprunts existants et malgré le recours à une durée moyenne de plus de 20 ans sur les nouveaux financements réalisés en 2021.

**Pour comparer les données de la Métropole AMP, la strate de comparaison rassemble les collectivités et EPCI dont l'encours est supérieur à 1 milliard d'euros. Elle comprend 18 emprunteurs, dont 5 communes ou EPCI de + de 100 000 habitants, 4 départements, 8 régions et 1 syndicat.*

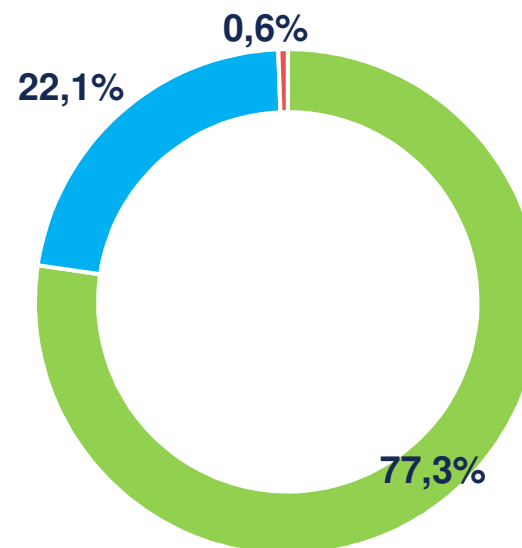
Répartition du risque de taux : un encours toujours largement sécurisé mais peu souple

Métropole AMP



■ Fixe ■ Variable ■ Structuré

Strate



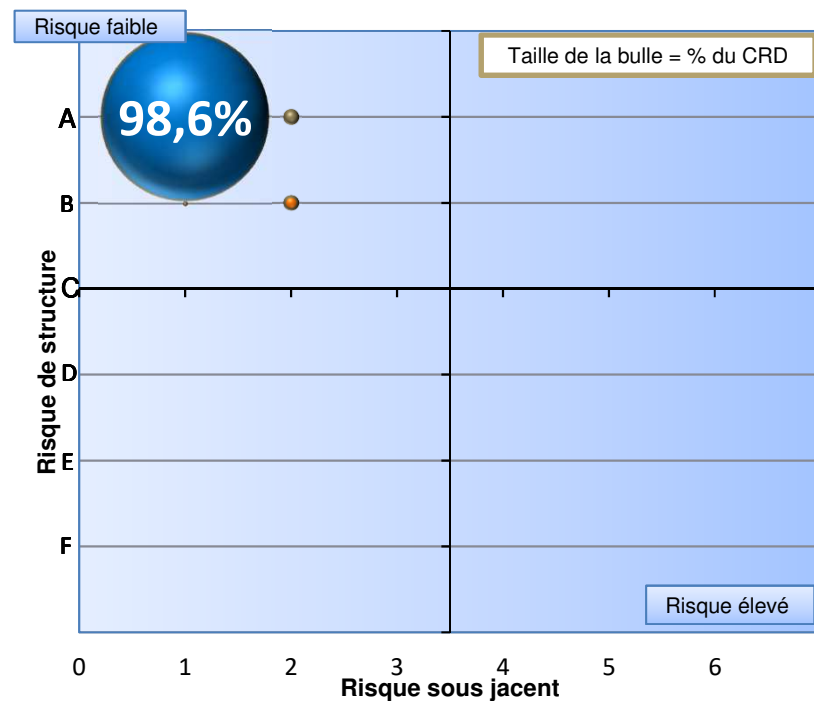
■ Fixe ■ Variable ■ Structuré

Entre 75% et 78% des encours de la métropole et de la strate sont à taux fixe, ce qui est gage de sécurité et de fiabilité de la charge financière. Moins de 25% du stock de la dette est variable. La métropole veillera à équilibrer sa répartition du risque de taux afin de bien composer entre sécurité des taux et souplesse de gestion (cf. slide suivante).

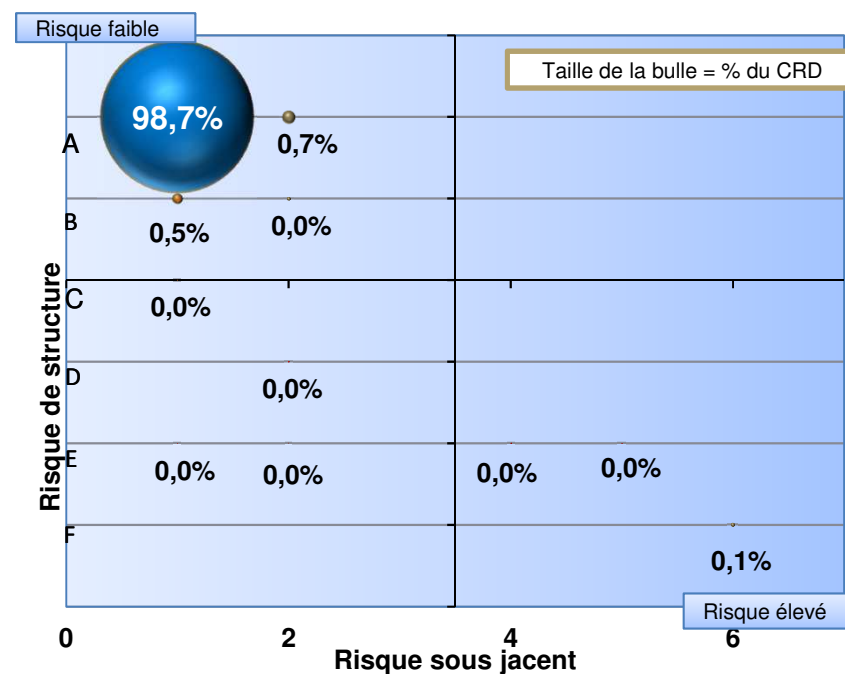
**Pour comparer les données de la Métropole AMP, la strate de comparaison rassemble les collectivités et EPCI dont l'encours est supérieur à 1 milliard d'euros. Elle comprend 18 emprunteurs, dont 5 communes ou EPCI de + de 100 000 habitants, 4 départements, 8 régions et 1 syndicat.*

Une dette très simple au sens de la Charte de bonne conduite car classée 1A à 98,6%

Métropole AMP



Strate



Sur une échelle de risque de 1 à 6 et de A à F, 1A correspond au niveau de risque le plus faible d'après une Charte mise en place en 2009.

**Pour comparer les données de la Métropole AMP, la strate de comparaison rassemble les collectivités et EPCI dont l'encours est supérieur à 1 milliard d'euros. Elle comprend 18 emprunteurs, dont 5 communes ou EPCI de + de 100 000 habitants, 4 départements, 8 régions et 1 syndicat.*

La Charte de bonne conduite

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	Indices zone Euro
2	Inflation française ou inflation de la zone Euro Écart entre ces inflations
3	Écart d'indices de la zone euro
4	Indices hors zone Euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro
5	Écart d'indices hors zone Euro
6*	Indexations non autorisées dans le cadre de la Charte (taux de change, indices actions...)

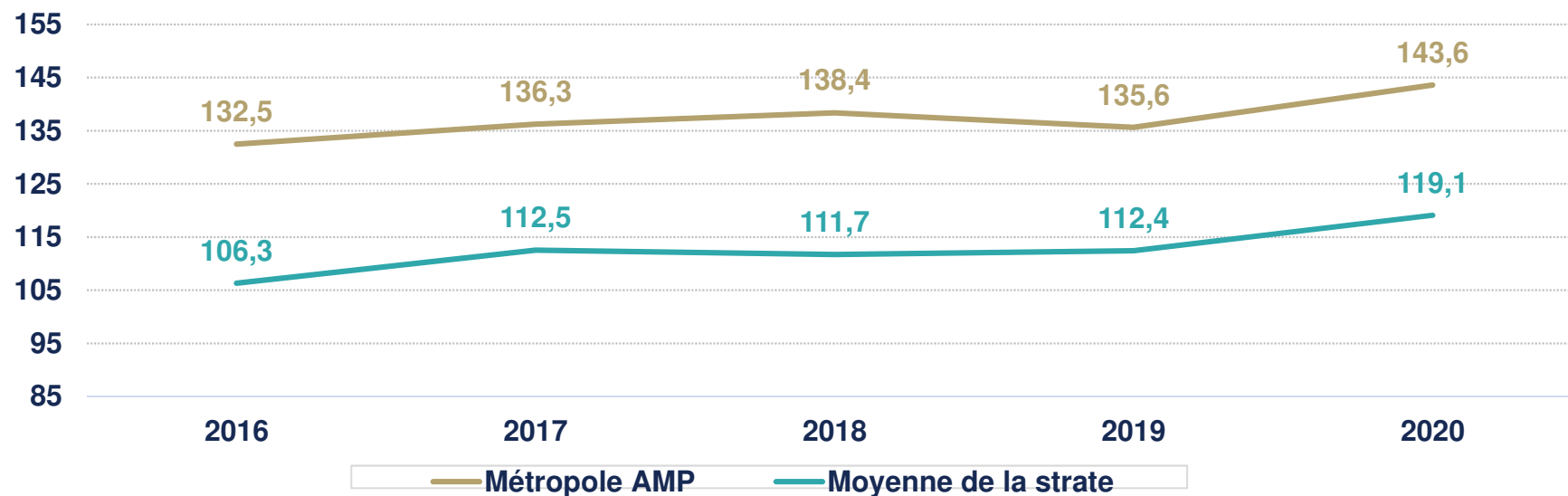
Structures

A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement Échange de taux structuré vers taux variable ou taux fixe Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple, pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5
F*	Structures non autorisées par la Charte (cumulatif, multiplicateur > 5...)

* : Hors Charte

Ratio DGFIP* : un taux d'endettement toujours supérieur à celui de la strate

Taux d'endettement en % tous budgets confondus (Encours au 31/12 / Recettes Réelles de Fonctionnement) pour les métropoles de plus de 500 000 hab.



Encours de dette tous budgets / recettes réelles de fonctionnement ou RFF au 31/12/N, en %. Sources : DGFIP et Finance Active.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes. Il mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa surface financière. En 2020, la progression de l'encours de dette est plus forte que celle des recettes de fonctionnement, ce qui se traduit par l'augmentation du taux d'endettement à 143%, toujours supérieur à celui de sa strate.

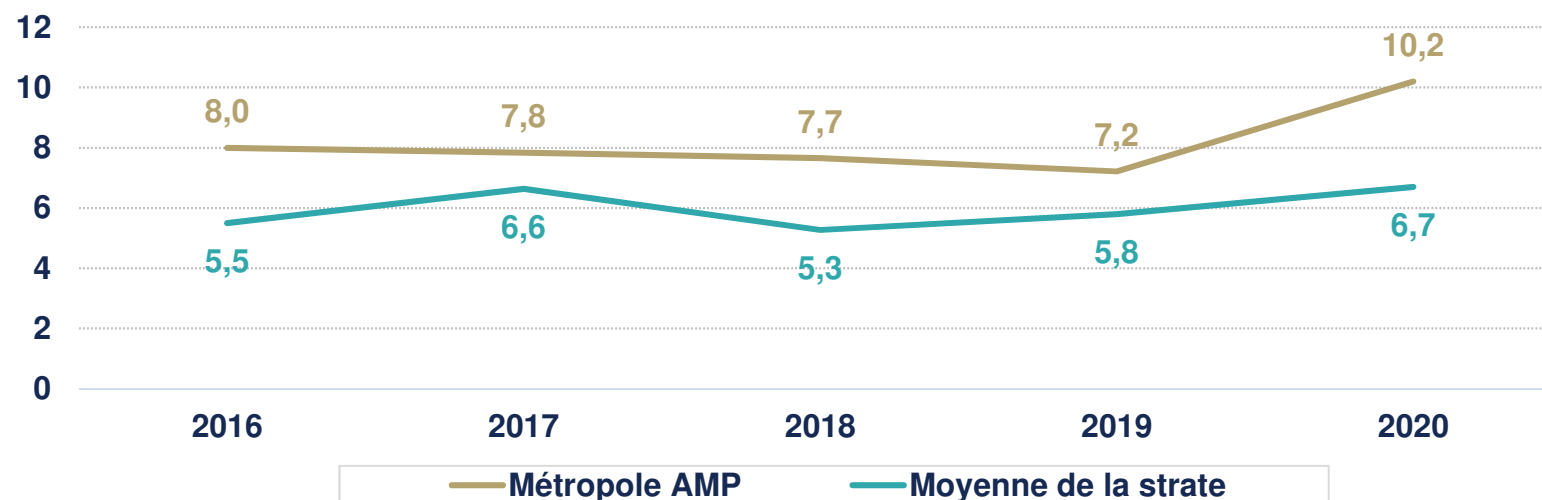
Pour information, en 2021, le taux d'endettement du budget principal de la Métropole se situe à 104% comme en 2020 (2 042 M€ / 1 965M€).

*Les données utilisées pour cette analyse sont celles de la DGFIP issues du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex) : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex>

En l'absence de données disponibles pour l'année 2021 (rendues publiques au second semestre 2022), l'étude a été réalisée sur la base des données financières 2020. Par ailleurs, la strate de comparaison utilisée pour les ratios ci-dessus est composée de 7 métropoles de plus de 500 000 habitants (Métropole de Nice Côte d'Azur, Nantes Métropole, Toulouse Métropole, Bordeaux métropole, Métropole de Lille, Métropole de Lyon, Métropole d'Aix Marseille Provence).

Ratio DGFIP* : un ratio de désendettement plus dégradé en 2020

Capacité dynamique de désendettement tous budgets confondus en années pour les métropoles (Encours au 31/12 / Epargne brute)



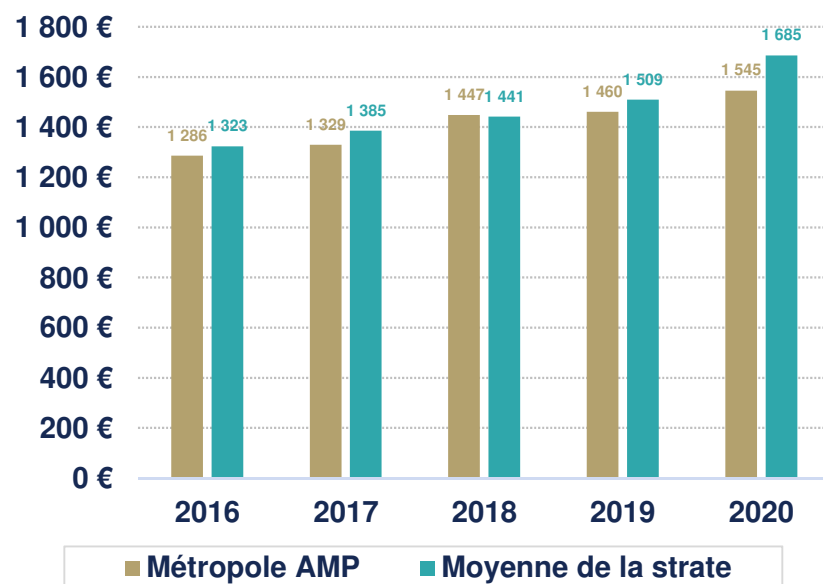
Encours de dette tous budgets / Capacité d'autofinancement brute, au 31/12/N, en années. Sources : DGFIP et Finance Active.

La capacité dynamique de désendettement (CDD) exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute. Il permet, en rapportant l'épargne brute au stock de dette, de mesurer le niveau d'endettement d'une collectivité et de mettre en évidence sa solvabilité. L'amélioration du niveau de l'épargne brute en 2019 permet d'améliorer légèrement le ratio de désendettement cette même année à 7,2 ans. En revanche, en 2020, la hausse de l'encours couplée à la dégradation de l'épargne brute se traduit par la dégradation de ce ratio. Pour rappel, le seuil de vigilance est de 12 ans pour le bloc communal d'après la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP).

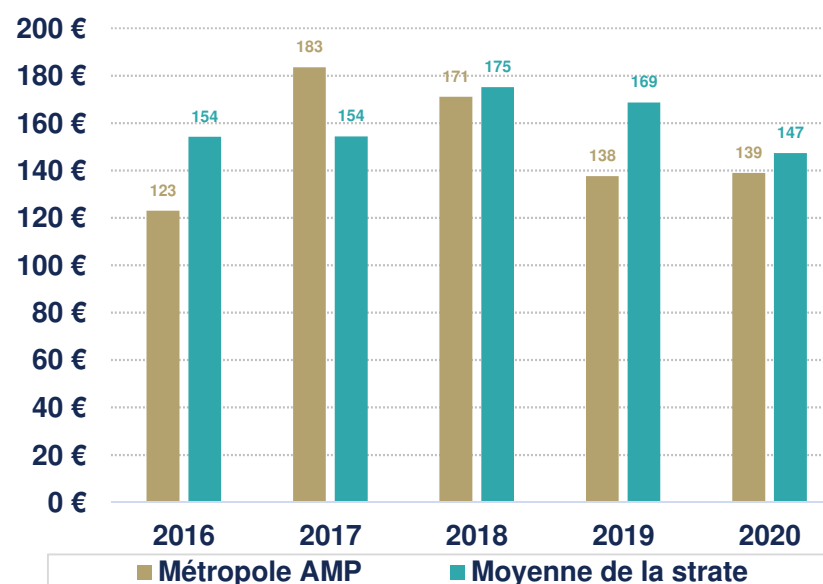
* Les données utilisées pour cette analyse sont celles de la DGFIP issues du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/cdl/zf1/communegfp/flux.ex) : <https://www.impots.gouv.fr/cdl/zf1/communegfp/flux.ex>. En l'absence de données disponibles pour l'année 2021 (rendues publiques au second semestre 2022), l'étude a été réalisée sur la base des données financières 2020. Par ailleurs, la strate de comparaison utilisée pour les ratios ci-dessus est composée de 7 métropoles de plus de 500 000 habitants (Métropole de Nice Côte d'Azur, Nantes Métropole, Toulouse Métropole, Bordeaux métropole, Métropole de Lille, Métropole de Lyon, Métropole d'Aix Marseille Provence).

Ratios DGFIP* : dette et annuité par habitant toujours inférieures à la moyenne en 2020

Dette / habitant



Annuité / habitant



En euros par habitant, tous budgets. Sources : DGFIP et Finance Active

Le ratio de la dette par habitant permet d'apprécier le niveau d'endettement de la collectivité. La métropole possède un endettement par habitant inférieur à celui de la moyenne de la strate.

Le ratio de l'annuité par habitant mesure ce que chaque habitant devrait payer pour rembourser les annuités de la dette. Il est quasi stable entre 2019 et 2020.

* Les données utilisées pour cette analyse sont celles de la DGFIP issues du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex) : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex>

En l'absence de données disponibles pour l'année 2021 (rendues publiques au second semestre 2022), l'étude a été réalisée sur la base des données financières 2020.

Par ailleurs, la strate de comparaison utilisée pour les ratios ci-dessus est composée de 7 métropoles de plus de 500 000 habitants (Métropole de Nice Côte d'Azur, Nantes Métropole, Toulouse Métropole, Bordeaux métropole, Métropole de Lille, Métropole de Lyon, Métropole d'Aix Marseille Provence).

03

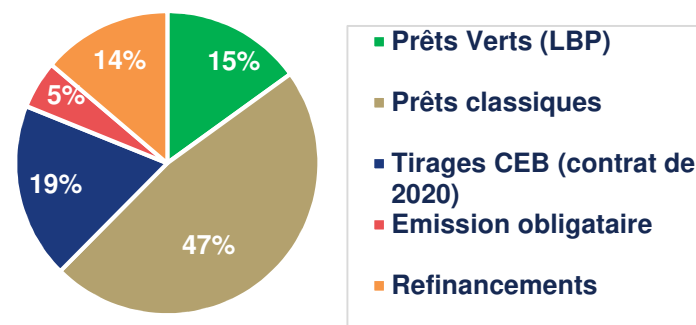
Les caractéristiques de votre dette au 31/12/2021

Taux d'intérêts des financements 2021 inférieurs à 1 %

- La métropole a réalisé deux consultations en 2021, au premier et deuxième semestre, portant à la fois sur la recherche de financements bancaire et obligataire pour 10M€ dans le cadre de son programme EMTN de 400M€.
- Elle a en outre réalisé plusieurs opérations de refinancement sur son Budget principal (6 contrats refinancés avec la SaarLB en Euribor 3 mois + 0,68%) et sur le Budget Transports métropolitains (2 contrats refinancés par la CEPAC à 0,99%).

Prêteur	Durée initiale en années	Taux	Montant initial en €	Risque de taux
oblig BNP-Paribas	6	0,28%	10 000 000	Fixe
SaarLB	9	(EUR 3M + 0,68%)	19 135 500	Variable
Crédit Foncier	20	0,78%	40 000 000	Fixe
CEB	20	0,29%	50 000 000	Fixe
SG	20	0,77%	25 000 000	Fixe
Crédit Foncier	20	0,75%	12 000 000	Fixe
Crédit Foncier	20	0,99%	4 800 000	Fixe
LBP	20	0,72%	30 000 000	Fixe
LBP	20	0,76%	700 000	Fixe
CEB	25	0,43%	30 000 000	Fixe
LBP	25	0,81%	2 600 000	Fixe
LBP	25	0,81%	5 400 000	Fixe
LBP	25	0,81%	2 500 000	Fixe
LBP	25	0,81%	4 000 000	Fixe

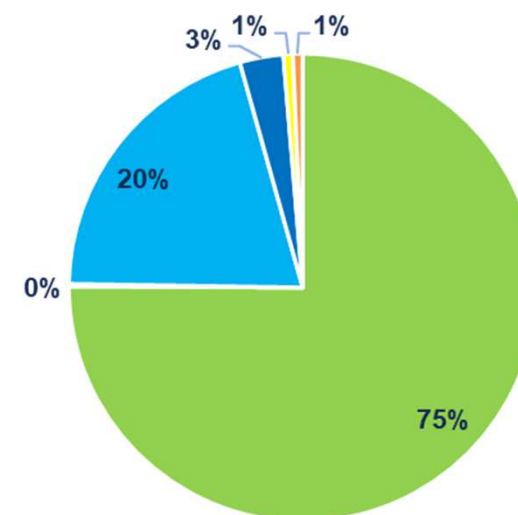
Liquidités 2021
Nouveaux financements et refinancements



Caractéristiques de la dette au 31/12/2021 : une dette sécurisée et performante

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Variation
Dette	2 826 355 690 €	2 994 959 448 €	3 033 563 034 €	+ 38 603 586 €
Taux moyen	2,23%	2,02%	1,88%	- 0,14% (-14 points de base)
Durée résiduelle moyenne	14 ans et 11 mois	14 ans et 5 mois	14 ans	- 5 mois

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 284 776 458 €	75,22%	2,24%
Fixe à phase	5 204 210 €	0,17%	2,08%
Variable	609 536 670 €	20,07%	0,42%
Livret A	92 874 244 €	3,06%	1,45%
Inflation	20 351 796 €	0,67%	0,83%
Barrière	20 819 655 €	0,69%	7,03%
Ensemble des risques	3 033 563 034 €	100,00%	1,88%



Le taux moyen de la métropole franchit pour la première fois à la baisse le seuil de 2,00% et s'établit à 1,88% en 2021 (-14 points de base).
La dette est toujours largement sécurisée à taux fixe pour 75% et dispose de seulement 24% d'emprunts à taux variable (dont 3% de Livret A).



Caractéristiques des encours par budget

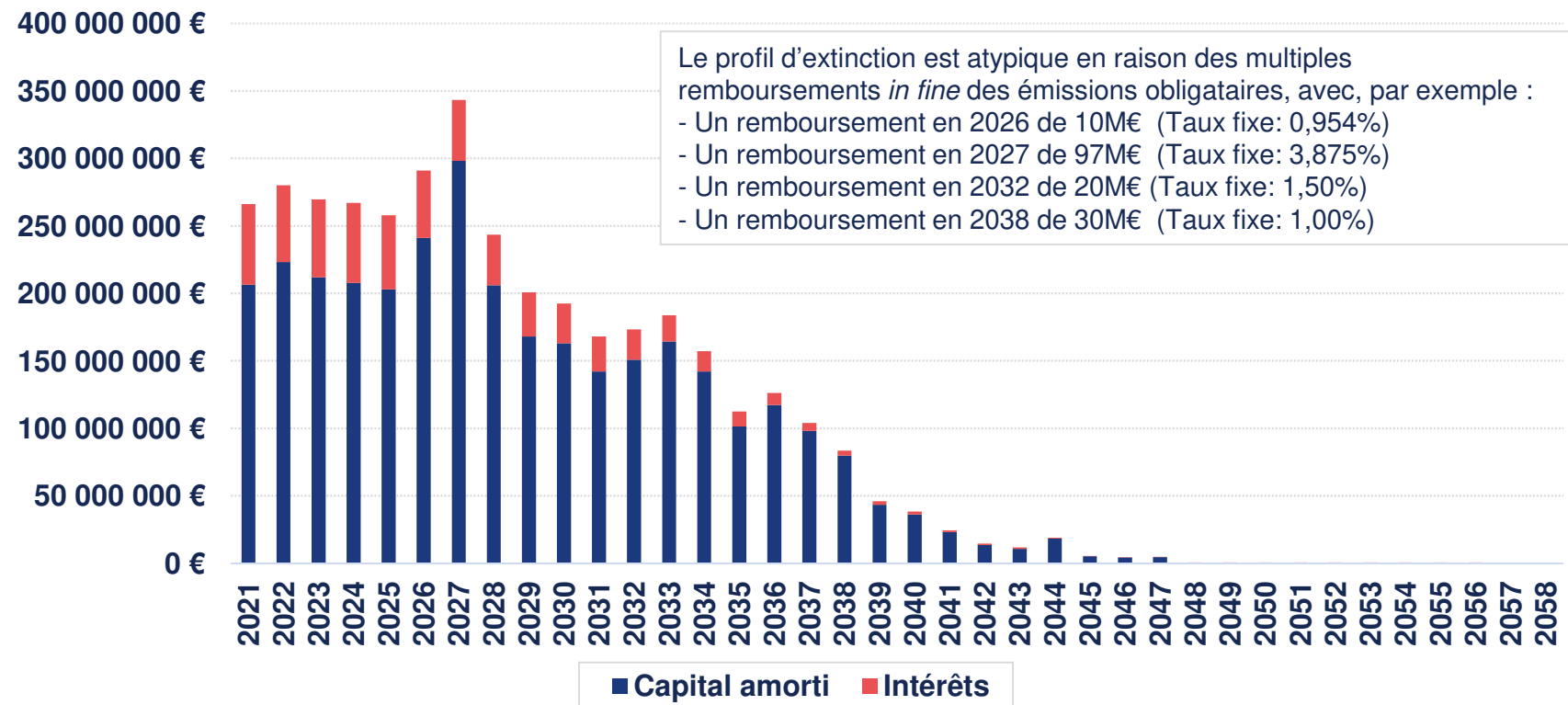
Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2021	Budget Principal	Transport	Traitement des déchets	Assainissement	Eau
Encours de la dette	2 043 256 672 € (+45M€)	608 132 344 € (+8M€)	105 365 525 € (-8M€)	139 024 057 € (-8M€)	52 318 470 €
Taux moyen	1,76%	1,85%	2,00 %	3,48%	2,11%
Durée résiduelle moyenne	13 ans et 6 mois	16 ans et 7 mois	10 ans et 5 mois	14 ans et 4 mois	15 ans et 3 mois
Nombre d'emprunts	229	52	17	96	77

Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2021	Ports de plaisance	Aménagement	Entreprises	GEMAPI	Autre Budget *
Encours de la dette	20 535 976 €	55 808 201 €	1 872 455 €	2 007 209€	5 242 127 €
Taux moyen	2,12%	1,60%	2,77%	4,05%	2,21%
Durée résiduelle moyenne	11 ans et 4 mois	8 ans et 5 mois	9 ans et 10 mois	23 ans et 1 mois	12 ans et 2 mois
Nombre d'emprunts	13	13	4	5	10

*Autre budget : port ouest territoire, réseau de chaleur, parking, Crématorium

Un profil d'amortissement rendu erratique avec le remboursement *in fine* des émissions obligataires ...

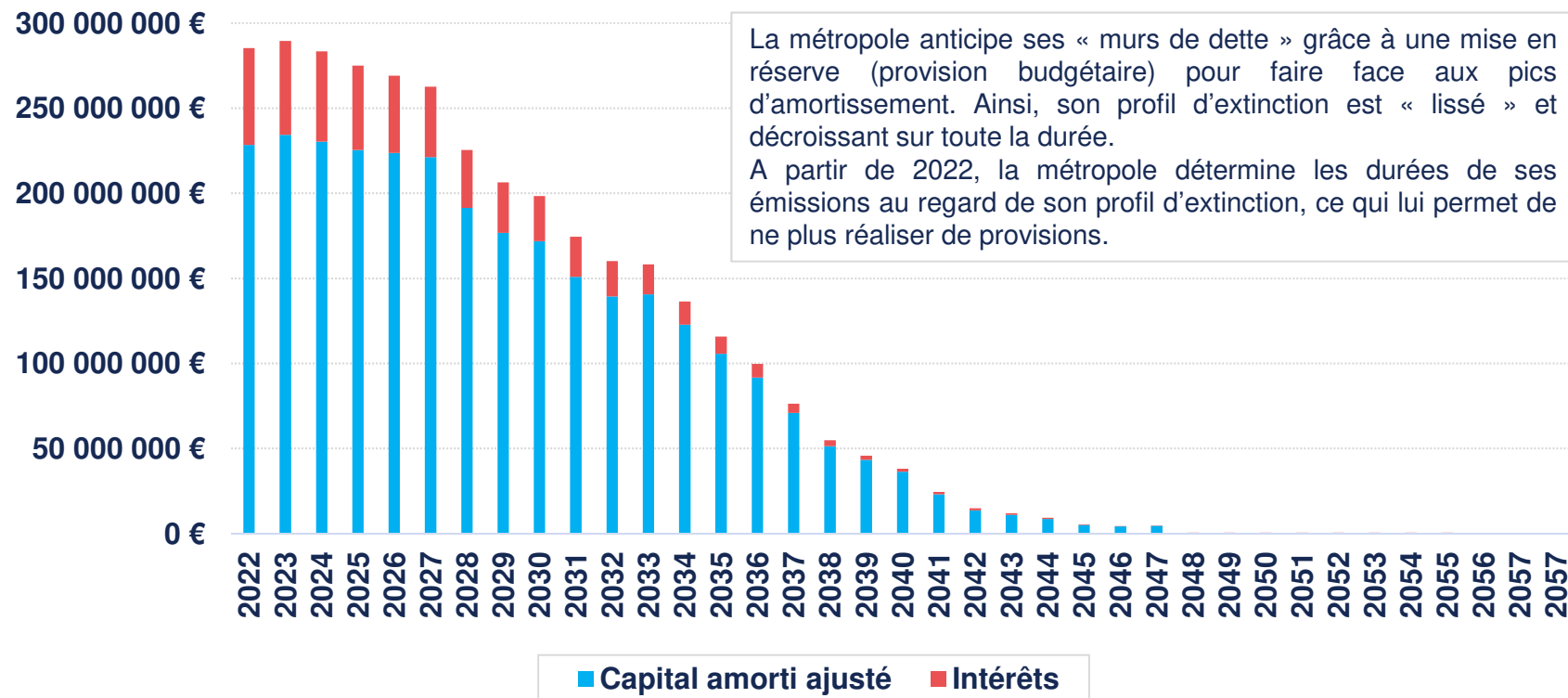
Profil d'extinction existant (Insito)



Source : Insito

... mais lissé comptablement grâce à des mises en réserve sur les émissions réalisées avant 2021

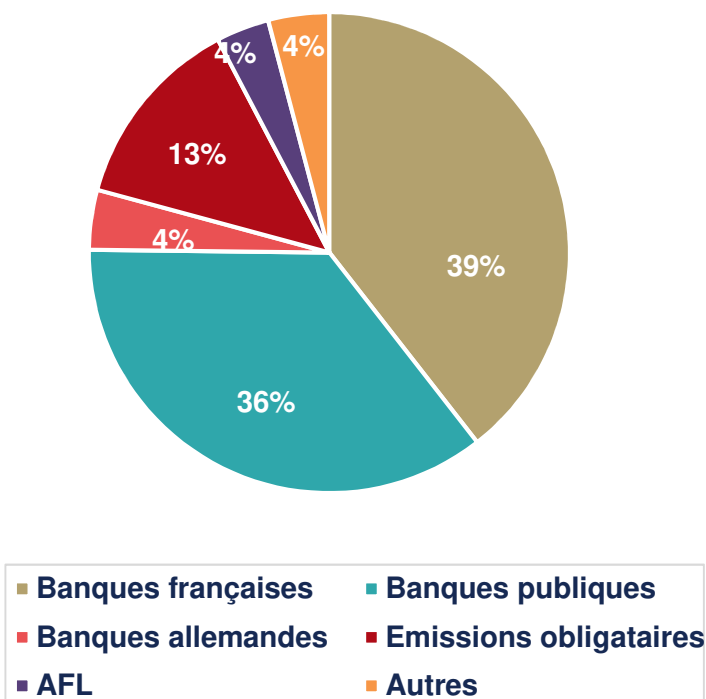
Profil d'amortissement retravaillé par la métropole avec la « mise en réserve obligatoire » pour les émissions réalisées avant 2021



Source : Métropole

Des sources de financements diversifiées : entre financement direct, intermédié, banques publiques et AFL

Répartition par type de financement



Répartition par prêteur

Banque	Part de l'encours total au 31/12/2021
Groupe SFIL / Dexia / LBP	27%
Groupe BPCE (Caisse d'Epargne / Crédit Foncier)	17%
Société Générale	14%
Emission obligataire	13%
CDC	6%
Groupe Crédit Agricole	5%
AFL	4%
Banques allemandes	4%
Banques européennes (BEI / CEB)	4%
Autres (Dette communes, agence de l'eau, avance remboursable...)	4%
Groupe Crédit Mutuel (Arkéa/Crédit Mutuel)	2%

Bilan des opérations de refinancement et de renégociation en 2021 : 1,8M€ d'économies réalisées

Refinancement

Budget	Banque initiale	Montant CRD	Ancien Taux	Banque repreneuse	Nouveau Taux	Gains
Budget Transports	Crédit Foncier	2 380 000 € 2 450 000 €	(EUR3M + Marge) = 1,83%	CEPAC	0,99%	676 000 €
Budget principal	Crédit Mutuel	275 000 €	EUR3Mois + 1,3%	SaarLB	EUR3MOIS (non flooré) + 0,68%	1 061 000 €
		2 500 000 €	4,50%			
		1 650 000 €	5,15%			
		1 377 166 €	3,85%			
	SFIL-CAFIL	8 000 000 €	EUR3Mois + 1,49%			
	ARKEA	5 333 333 €	EUR3Mois + 1,33%			
		23 965 500 €				1 737 000 €

Réaménagement / renégociation

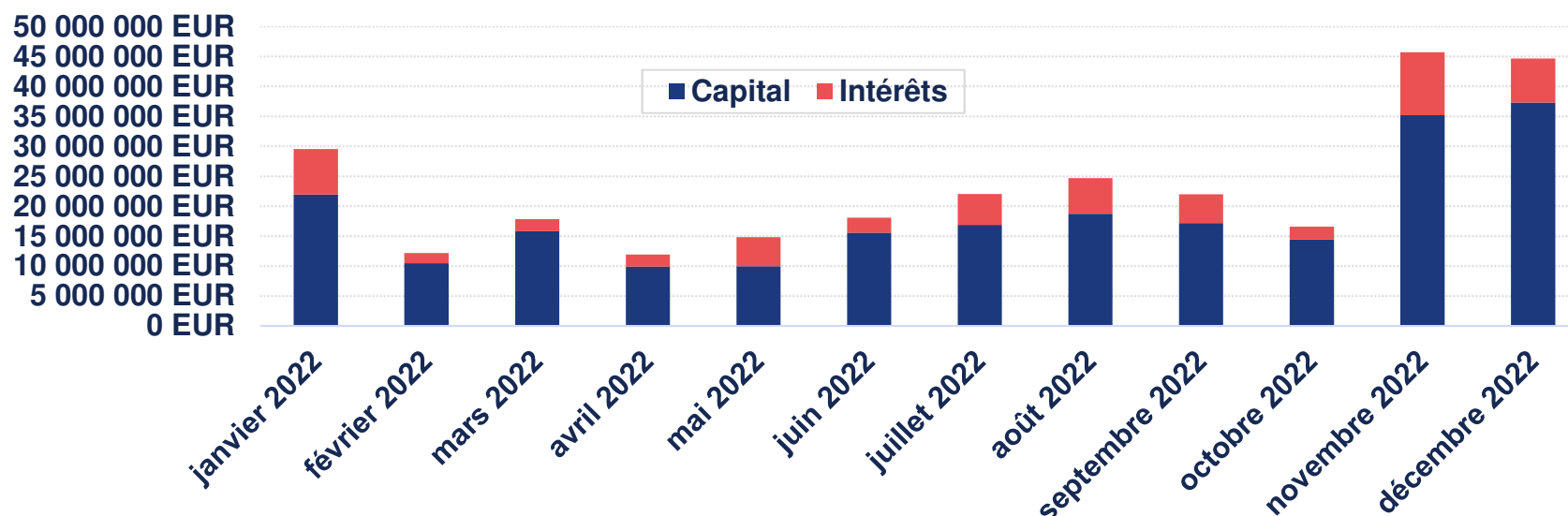
Budget	Banque initiale	Montant CRD	Ancien Taux	Nouveau Taux	Gains
Eau et Assainissement CT 5	Crédit Mutuel	2 380 000 €	EUR 3M + 1,55%	0,55%	26 437 €
		2 450 000 €	EUR 3M + 1,30%	0,40%	51 316 €
		4 830 000 €			77 753 €

04

Le terrain stratégique et recommandations

Flux de la dette infra-annuels : lisser les échéances des emprunts futurs pour éviter les pics

Détail des échéances en 2022

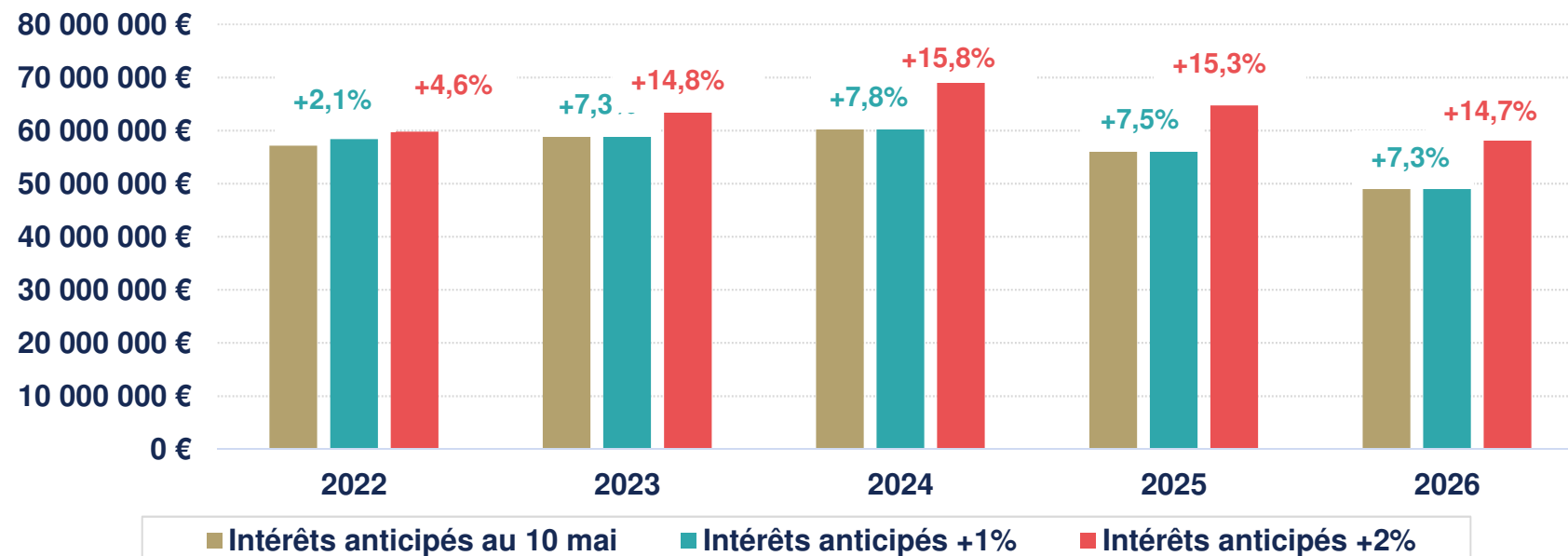


Une échéance d'émission obligataire sera remboursée en novembre 2022 pour 19,7M€. La Métropole a mis en réserve des provisions pour cette émission ce qui lui a permis de minimiser l'impact de ce remboursement sur le profil de l'année. D'autre part, plusieurs remboursements de capital sont également prévus en décembre 2022 pour un total de 14M€. Ces échéances sont annuelles et linéaires et expliquent le pic de remboursement de la fin d'exercice.

Pour les prochains contrats, la Métropole devra opter pour des périodicités de remboursement infra-annuelle, par exemple trimestrielle afin de lisser les décaissements de trésorerie d'une part, et d'autre part afin d'avoir davantage de possibilités d'arbitrages / renégociations / remboursement.

Impact sur les frais financiers des scénarios de hausse de taux

Scénarios de hausse des taux d'intérêt Euribor : +1% et +2%

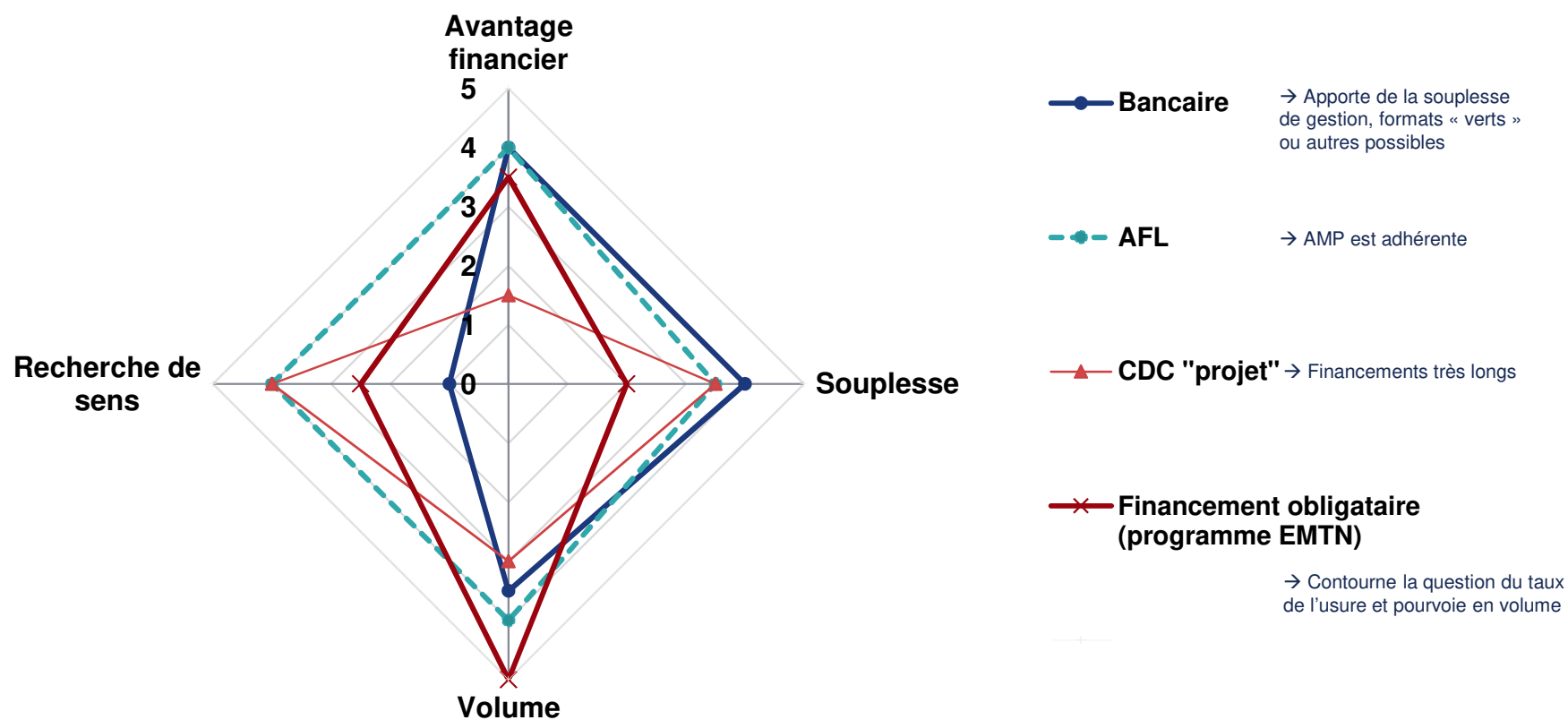


En 2022, si les taux Euribor augmentaient de 1%, cette hausse impacterait les charges d'intérêts de l'année de +2,1% soit des frais financiers supplémentaires de +1,2M€ (sur l'ensemble des budgets).

En cas de hausse de +2%, l'impact s'élèverait à +2,6M€ sur l'année (soit une hausse de 4,6% des intérêts sur l'ensemble des budgets). En 2026, l'impact d'une hausse de 1% serait une augmentation de 7,3% des frais financiers et une hausse de 2% induirait une augmentation de 14,7% sur les charges d'intérêts de la dette sur l'ensemble des budgets.

Diversifier ses sources de financement selon les objectifs poursuivis par la métropole

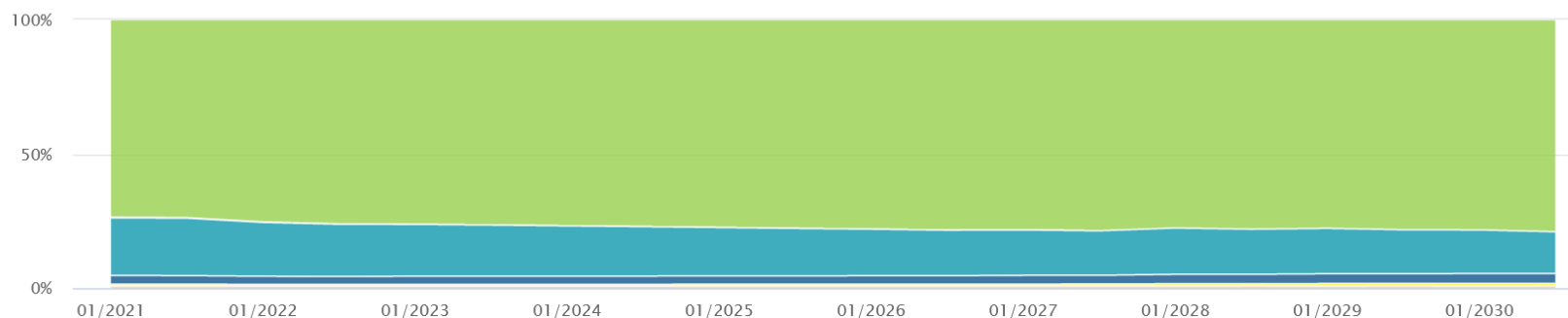
Comparaison des sources de financement selon leurs avantages / objectifs des emprunteurs



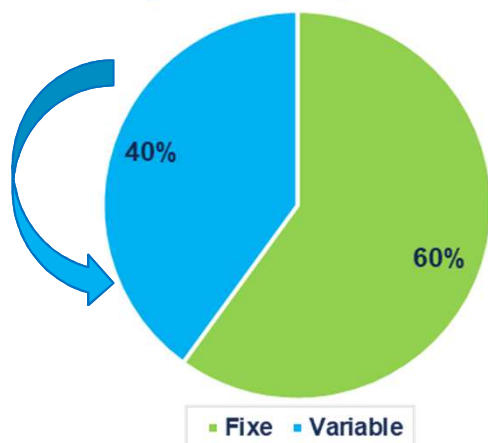
Source : Finance Active

Diversifier le risque de taux à moyen terme : entre 25% et 40% d'emprunts variables

Évolution du risque de taux avec swap



Risque de taux : objectif de répartition à moyen terme



Pour les emprunteurs de grande taille, au recours à l'emprunt récurrent, nous recommandons un objectif de répartition 60% fixe et 40% variable, y compris dans un contexte haussier sur les taux courts et longs.

Le recours à des emprunts à taux variables ou multi phase (avec une période de remboursements d'intérêts à taux fixe et variable) permet d'apporter une souplesse de gestion à l'encours de la Métropole. En effet, les conditions de sortie des emprunts à taux variables sont moins coûteuses que ceux à taux fixes et permettent une gestion dynamique de la dette en fonction de l'évolution des taux.

Par ailleurs, **cette diversification du risque de taux permet de contourner les difficultés liées aux taux de l'usure qui perturbent, en 2022, le marché des nouveaux financements**, étant parfois plus bas que les taux de marché (+ marge) pratiqués par les établissements de crédit.

Deux produits structurés présentant un niveau de risque faible : statu quo

Référence	Prêteur	CRD en €	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Indice structuré			Risque de taux	CBC
						Année début	Année fin	Expression		
2018DT-066-13510	CE	130 000	4,98 ans	25/06/2022	3,69%	2018	2026	3,69% si EUR 12 mois post fixé < ou = 5,25% sinon EUR 12 mois postfixé Soulte : 8k€ environ (au 25/06/2022)	Barrière	1B
2007-004	CACIB	20 689 655	14,56 ans	20/07/2022	6,95%	2007	2036	4,30% + 2,65% x n / 12 Où « n » est le nombre de mois pendant lesquels l'inflation française est inférieure à 0,85% ou supérieure à 2,40%	Barrière	2B

▲ Une dette structurée sur moins de 2% de l'encours de dette de la Métropole

▲ Un risque au maximum à 2B sur la Charte Gissler

- ▲ Caisse d'Epargne (1B) : exposition au risque de remontée des taux courts européens (Euribor 12 mois), malgré le contexte de normalisation monétaire prévu en 2022.
 - ▲ Le niveau de la barrière à 5,25% sur l'Euribor 12 mois est toujours suffisamment élevé et protecteur à moyen terme.
 - ▲ La probabilité de payer le taux bonifié de 3,69% reste élevée jusqu'en 2026. **Pas d'action à mener sur cet emprunt à court terme.**
- ▲ CACIB (2B) : risque lié à l'évolution de l'inflation en France

Zoom sur le produit inflation du Crédit Agricole : des anticipés au taux plafond de 6,95%

▲ Un risque au maximum à 2B sur la charte Gissler

- ▲ Risque lié à l'évolution de l'inflation française, actuellement à des niveaux historiquement élevés

- ▲ **Taux payé maximum** plafonné à **6,95%**

➤ Nos recommandations :

- Des conditions de marché peu favorables à un réaménagement de l'emprunt.
- Des prochains coupons estimés au plafond du taux à 6,95%
- **Pas d'opportunité de marché pour réaménager cet emprunt aujourd'hui, sauf à recevoir une offre attractive de la banque et une prise en charge de sa part d'une partie de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA).**

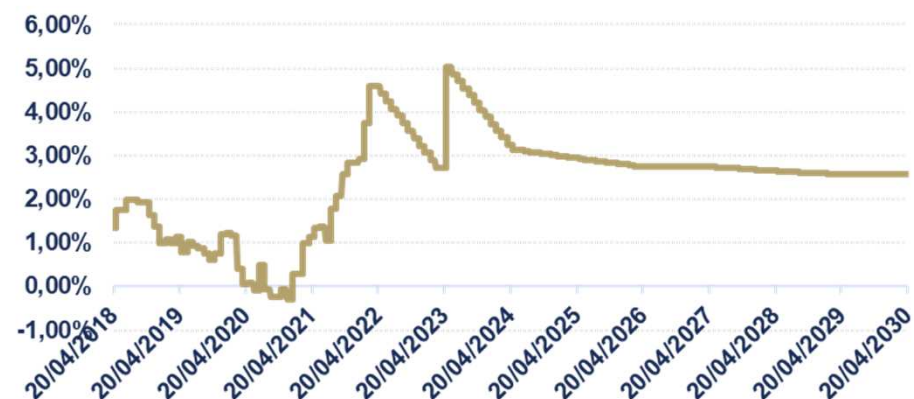
Emprunt Crédit Agricole

Date de valorisation	19/04/2022
Index	Inflation FR
Valeur de l'index	4,60%

Capital restant dû	19 310 344 €
Mark to Market (Indemnité)	6 723 745 €
Taux fixe équivalent	6,25 %

Date d'échéance	20/07/2022
Taux prochaine échéance	6,95%

Historique et anticipé de l'inflation française



Swaps de fixation : statu quo

Référence	Notionnel résiduel	Durée résiduelle	Prochaine échéance	*Valorisation	Reçu			Payé		
					Indice	Risque de taux	CBC	Indice	Risque de taux	CBC
Swap 3278098M	164 620 €	1,50 ans	01/06/2022	5 315 €	Euribor 3M + 0,09%	Variable	1A	Taux fixe à 3,21 %	Fixe	1A
Swap 3278126M	2 741 892 €	4,50 ans	05/08/2022	378 392 €	Euribor 6M	Variable	1A	Taux fixe à 3,17 %	Fixe	1A
Swap 2538085M	1 166 666 €	1,75 ans	05/06/2022	34 293 €	TAG 3M(Postfixé)	Variable	1A	Taux fixe à 2,43 %	Fixe	1A
	4 073 178 €			* 418 000 €						

** Dans les conditions de marché du 19/04/2022 pour une valorisation à échéance*

La métropole dispose de trois swaps Natixis de fixation dans son encours, swaps qui lui ont permis de réaliser un passage à taux fixe avec une salle de marché à de meilleures conditions qu'avec le prêteur d'origine.

Tous les swaps sont en défaveur de la collectivité compte tenu du contexte baissier observé sur les taux courts depuis 2010. En sortir serait ainsi coûteux (418k€ au global pour revenir payeur de variable sur les notionnels). Ils seront conservés en l'état.

Les opportunités de réaménagement de la dette à taux fixe et à taux variable

Comme en 2021, afin d'optimiser la charge de la dette de la Métropole, des opérations de refinancement et de renégociation peuvent être réalisées en 2022. Quelques opportunités de renégociation et de refinancement ont été identifiées portant sur 42 lignes d'emprunts (qui équivalent à 20 contrats), sur des taux fixes et des taux variables.

Ces opérations, qui concernent 8 banques différentes, pourraient après le paiement d'indemnités de sortie d'environ 1.9M€, faire réaliser à la Métropole, un gain financier de 3.8M€ (tant que le contexte de taux bas persiste).

Type d'emprunts	Nombre de lignes d'emprunt	Nombre de banques concernées	Indemnité estimée	Gains estimés
Emprunts à taux fixe	13	8	142 269 €	1 355 119 €
Emprunts à taux variables	29		1 768 944 €	2 433 489 €
Total	42		1 911 213€	3 788 608€

Synthèse et recommandations (1/2)

▲ Synthèse de la dette au 31/12/2021

- ▲ La **dette consolidée** de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à **3,034 Mds€** fin 2021. Elle est répartie entre **plusieurs budgets**, essentiellement le budget principal pour 2,043 Mds€, le budget annexe Transports pour 608M€, Assainissement pour 139M€ et Traitement des Déchets pour 105M€.
- ▲ Le **taux moyen** est plus **performant que l'an dernier** : il s'établit à **seulement 1,88%** contre 2,02% un an plus tôt. Il reste toutefois supérieur au taux moyen observé chez les autres collectivités « milliardaires en dette » (1,50%), d'après les données de l'Observatoire Finance Active 2022.
- ▲ La dette de la métropole est **simple** : plus de **98%** de l'encours est classé **1A** d'après la Charte de bonne conduite. La métropole dispose de seulement deux emprunts structurés, classés 1B et 2B, présentant un risque limité au vu de leurs encours résiduel.
- ▲ Elle est **sécurisée** avec **75%** de taux **fixe**, ce qui lui assure une grande visibilité dans l'estimation de ses frais financiers. La répartition du risque de taux est très proche de celle observée chez les plus grands emprunteurs publics.
- ▲ Tous budgets confondus, **le taux d'endettement 2020**, d'après les données de la **DGFIP**, est toujours supérieur à la moyenne de sa strate (**143%** contre 119% environ). Le **ratio de désendettement 2020**, tous budgets confondus, augmente à 10,2 ans, contre 7,2 ans en 2019.
- ▲ Sur le budget principal, **le taux d'endettement 2021 est de 104%**.
- ▲ Les actions à mener sur le stock de dette :
 - ▲ En 2021, la métropole a poursuivi ses **opérations de gestion de dette**, en refinançant ou renégociant plusieurs emprunts pour un **gain estimé à 1,8M€** sur la durée résiduelle.
 - ▲ Il existe toujours des **opportunités de réaménagement** dans le stock de la dette, qui sont estimées à **3,8M€** environ. Elles concernent une **vingtaine d'emprunts**, à taux fixe et à taux variable.

Synthèse et recommandations (2/2)

❖ Recommandations sur les nouveaux financements

- L'objectif pour un emprunteur de la strate de la métropole est de détenir jusqu'à **40% de dette variable** dans l'encours à moyen terme, ceci dans un objectif de diversification.
- Les derniers mois ont été marqués par la **nette remontée des taux d'intérêts de long terme**, dans un contexte inflationniste d'une part et sous l'effet de l'amélioration de l'environnement macro économique d'autre part. Désormais, la Banque Centrale Européenne annonce la normalisation de sa politique monétaire courant 2022, ce qui pourrait se traduire par la hausse des taux directeurs (et donc celle des taux courts tels que l'Euribor mais également les taux fixe) et ce, dès le mois de juillet prochain. Face à la hausse des taux longs, le taux de l'usure progresse avec un temps de retard et limite le recours aux durées longues ou très longues. Pour contourner le seuil de l'usure, la métropole pourrait opter pour des **contrats à taux variable ou fixe à phase**, ou **encore recourir davantage à son programme EMTN** dans lequel les émissions obligataires ne sont pas soumises à l'usure.
- La métropole continuera à mener **deux consultations dans l'année**, l'une à compter de fin avril et l'autre courant octobre, afin de lisser les risques de liquidité (volume), de fixing (temporalité si les taux s'améliorent ou se dégradent entre le premier et second semestre) et enfin de marge (prix).

05

Engagements hors bilan

La dette garantie au 31/12/2021

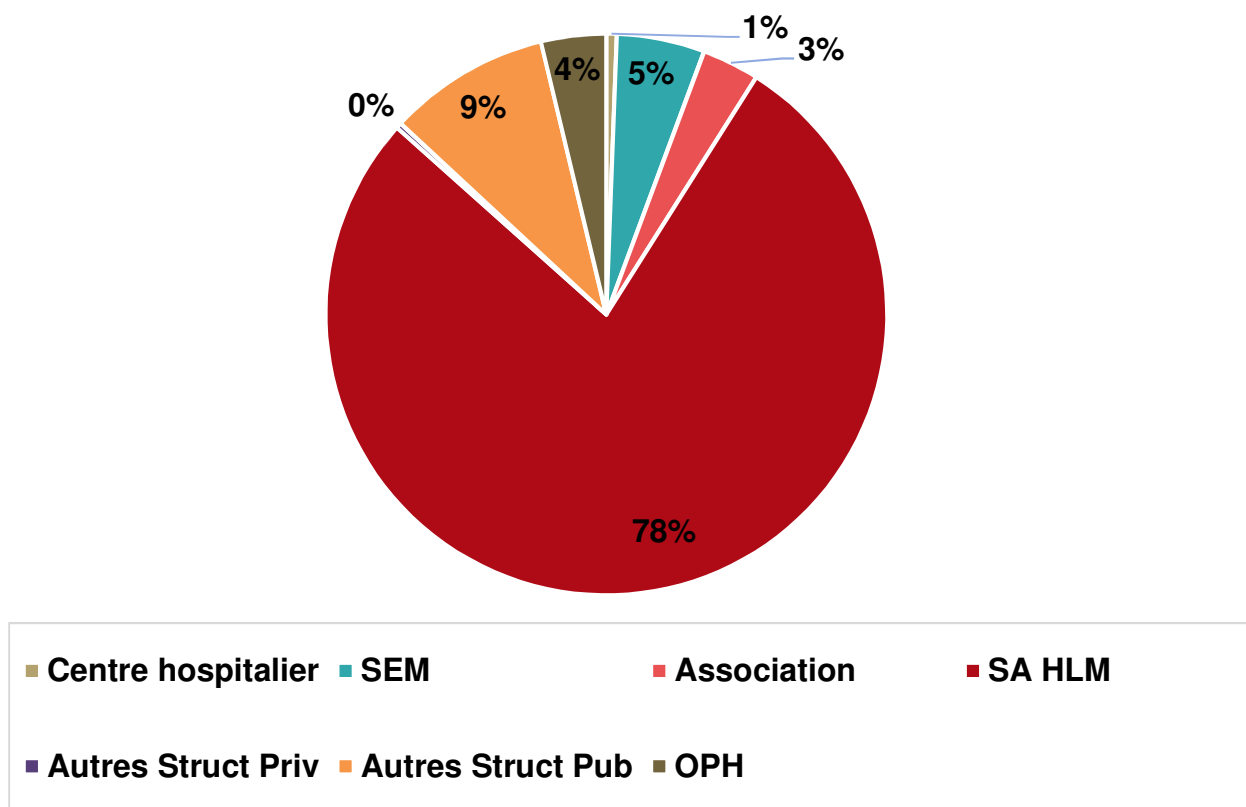
Hausse progressive des engagements hors bilan...

Dette garantie au 31/12

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart par rapport à N-1
Encours	566,91 M€	642,97 M€	785,55 M€	904,89 M€	941,17 M€	976,22 M€	+35,05 M€
Taux moyen	1,58%	1,53%	1,57%	1,51%	1,30%	1,23%	-5,38%
Nombre de lignes	910	1139	1521	1856	2089	2237	+148

... mais pour des bénéficiaires présentant peu de risques de défaut

Répartition par catégorie de bénéficiaires



Des ratios Galland respectés

La capacité à garantir de la métropole se limite à 50% de ses recettes réelles de fonctionnement (1 963 789 528 € en 2021), soit 981 M€ (au budget principal)

Plafonnement du risque (Plafonnement global)	Division du risque (plafonnement par débiteur)	Partage du risque (plafonnement par opération)
Objectif : limiter l'endettement global de la collectivité Le total des annuités de la dette propre et des annuités garanties (déduction faite des provisions), ne peut dépasser 50% des RRF, soit: 10,55 %	Objectif : se prémunir contre les conséquences de la défaillance d'un débiteur. La collectivité plafonne le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur à 5% des recettes réelles de fonctionnement. Parmi les bénéficiaires les plus significatifs : EPAD Ouest Provence : 0,46% Régie des Transports métropolitains : 0,30% Pays d'Aix Territoires SPLA : 0,28% SOLEAM : 0,18% CH du Pays d'Aix : 0,05%	Objectif : ne pas assumer une trop grande part du risque encouru par le prêteur La part d'un emprunt susceptible d'être garanti par une collectivité locale est fixée à 100% pour des associations d'intérêt général EPAD Ouest Provence : 100% Régie des Transports métropolitains : 100% Pays d'Aix Territoires SPLA : 80% SOLEAM : 80% CH du Pays d'Aix : 55%

06

Annexes

Annexe : Lexique

- ▲ **Capacité dynamique de désendettement (ou ratio de désendettement)** : elle se définit comme le rapport entre l'encours au 31/12 et l'épargne brute par budget et exprime le nombre d'années théoriques pour rembourser toute la dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute. La Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) recommande au bloc communal de ne pas dépasser le seuil de 12 ans.
- ▲ **Charte de bonne conduite** (CBC) ou Charte Gissler : elle est établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La répartition de l'encours de dette selon la Charte de Bonne Conduite doit être présentée en annexe des états de dette. Elle classe les emprunts de 1 à 6 et de A à F, 1A correspondant au niveau de risque le plus faible (cf. slide suivante).
- ▲ **Durée résiduelle moyenne** : durée résiduelle en années de chaque emprunt au 31/12 pondérée avec son encours
- ▲ **LPFP** : Loi de Programmation des Finances publiques 2018 – 2022 qui fixe le ratio de désendettement à ne pas dépasser, selon les strates de collectivités).
- ▲ **Taux moyen** : taux d'intérêt de chaque emprunt au 31/12 pondéré avec son encours

Conformément à nos conditions générales, cette présentation est réservée à votre seul usage interne. Elle est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires oraux qui l'accompagnent.

Les informations fournies dans le cadre de cette présentation n'ont aucun caractère exhaustif et sont communiquées à titre purement informatif. Cette présentation ne peut en aucun cas être considérée comme constituant un démarchage, une sollicitation ou une offre de produits ou de services de la part de Finance Active. Finance Active ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des informations fournies dans le cadre de cette présentation.

L'ensemble des éléments présentés ou communiqués dans le cadre de cette présentation, et notamment les textes, articles, plans, images, illustrations, photographies, bases de données et logiciels, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et peuvent être confidentiels. Sauf autorisation expresse et préalable des représentants habilités de Finance Active, la reproduction totale ou partielle de ces éléments, ainsi que toute communication à des tiers, sont interdites.

Finance Active ne fournit aucune prestation en matière juridique. Il vous appartient d'avoir recours à un conseiller juridique avant de conclure une transaction financière.
